Image not found or type unknown

Crédit Relais non remboursé après les deux ans

Par **jowall**, le **02/05/2012** à **14:35**

J'ai contracté un Crédit Relais en 2007 en achetant un appartement pour le compte de la communauté et le bien qui servait de garantie n'a toujours pas été vendu. A cette époque j'étais au chômage. Un avenant a été fait en 2008 sans que l'on me produise un échéancier. J'ai été assigné par la Banque en 2010 et il y a eu un Jugement en septembre 2011 me disant de rembourser la Banque mais il n'y a pas d'e exécution provisoire. Lors de l'audience je n'avais pas d'avocat l'avocat m'ayant laissé tombé car je n'avais eu l'AJ qui m'a finalement été accepté. Je n'ai su qu'après avoir pris un avocat qu'une audience a eu lieu. J'ai fait appel de la décision. Est-il possible de demander qu'un tableau d'amortissement soit demandé au cours de l'Appel et que ce tableau excède les deux ans à savoir, voir 15 ans que la maison est toujours à la vente et que j'ai baissé le prix. Et de faire annuler la clause pénale. Je vais avoir ma retraite et mon épouse vient d'avoir un travail en CDI depuis le mois de janvier.

Comptant sur votre réponse pour m'éclairer et vous remercie par avance pour vos réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés